

# Code de conduite fournisseurs



OTHUA

2019

# Sommaire

ETHIQUE .....	3
Interdiction de toutes formes de corruption : .....	3
Prévention des conflits d'intérêts : .....	3
Interdiction du blanchiment d'argent : .....	3
Respect de la concurrence : .....	3
Confidentialité et Protection des informations personnelles : .....	3
DROITS HUMAINS ET CONDITIONS DE TRAVAIL .....	4
Travail forcé : .....	4
Travail des enfants : .....	4
Egalité des chances, diversité et intégration : .....	4
Santé et sécurité : .....	4
Hygiène : .....	5
ENVIRONNEMENT .....	5
Gestion des ressources : .....	5
Emissions : .....	5
Déchets : .....	5

# ETHIQUE

Othua exige de ses fournisseurs une intégrité exemplaire dans la conduite de leurs activités commerciales.

## **Interdiction de toutes formes de corruption :**

Othua ne tolère en aucune manière la corruption et le trafic d'influence. Elle attend de nos fournisseurs qu'ils respectent toutes les lois applicables en matière de corruption et prennent les mesures appropriées pour prévenir toute corruption, directement ou indirectement, dans le cadre de leurs activités. Les cadeaux et les invitations peuvent être considérés comme des expressions de courtoisie acceptables dans le contexte de bonnes relations commerciales si leur portée et leur valeur sont limitées, données de manière ouverte et transparente, conformément à la législation locale (non offerts dans la perspective d'un retour.)

## **Prévention des conflits d'intérêts :**

Othua demande à ses fournisseurs de se conformer à toutes les lois applicables en matière de conflits d'intérêts et de ne ménager aucun effort pour prévenir la survenance de situations créant un conflit d'intérêts dans le cadre de relation commerciale.

## **Interdiction du blanchiment d'argent :**

Le blanchiment d'argent peut incarner un actionniste censé déterminer la véritable origine de l'argent ou de biens liés à une activité criminelle. Othua demande à ses fournisseurs de s'engager à prendre toutes les mesures appropriées pour empêcher que leurs opérations ne soient utilisées comme vecteurs de blanchiment d'argent.

## **Respect de la concurrence :**

Les fournisseurs doivent s'engager à respecter le droit de la concurrence applicable dans leur pays. Cela inclut l'interdiction des abus de position dominante, des pratiques concertées ou des accords illicites entre concurrents.

## **Confidentialité et Protection des informations personnelles :**

Othua attend de ses fournisseurs qu'ils s'engagent à prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la confidentialité des secrets professionnels et des autres informations non publiques qu'ils reçoivent dans le cadre de leurs relations commerciales. Ils sont tenus de respecter toutes les lois et réglementations applicables en matière de protection des informations personnelles.

## DROITS HUMAINS ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Othua ne travaille qu'avec des fournisseurs faisant preuve d'une responsabilité sociale exemplaire, dans leurs comportements et leurs agissements.

### **Travail forcé :**

Othua ne tolère aucune forme d'esclavage moderne ou travail forcé, le travail en servitude ou obligatoire et le trafic d'êtres humains. En conséquence, le fournisseur, y compris ses agences de recrutement, ne doit tolérer les restrictions de mouvement, les frais de recrutement excessifs, la confiscation de documents d'identité et / ou de passeports, la retenue de salaire, les conditions de travail abusives, la servitude pour dettes, la violence ou toute autre forme d'exploitation ou d'abus.

### **Travail des enfants :**

Othua ne tolère pas le travail des enfants et le fournisseur doit prévenir toutes les formes de travail des enfants. L'âge minimum requis pour travailler est l'âge de fin des études obligatoires, jamais moins de 15 ans. Les jeunes employés âgés de 15 à 18 ans ne doivent pas être exposés à des travaux susceptibles de nuire à leur santé physique ou mentale, à leur sécurité ou à leur moralité.

### **Egalité des chances, diversité et intégration :**

Le fournisseur doit traiter chaque personne avec dignité et respect et fournir les mêmes chances et les mêmes conditions d'emploi, quelles que soient les caractéristiques de l'employé ou du demandeur du poste :

- Genre, identité de genre ou d'expression ;
- Âge ;
- Nationalité, race, appartenance ethnique, couleur de la peau ou culture ;
- Religion ou conviction ;
- Information sur le handicap, la génétique ou la santé (idem grossesse) ;
- Orientation sexuelle.

Le fournisseur ne doit tolérer aucune punition humiliante ou physique ni permettre à un employé d'être victime de harcèlement verbal, psychologique, physique ou sexuel.

### **Santé et sécurité :**

Les fournisseurs doivent proposer à leurs travailleurs un environnement de travail sûr et sain afin d'éviter les accidents ou les blessures corporelles pouvant être causés ou liés à leur travail à leurs déplacements. Les fournisseurs doivent mettre en place les procédures et les formations pour détecter, éviter et atténuer les dangers constituant un risque pour la santé, l'hygiène et la sécurité du personnel. Ils sont tenus de respecter toutes les réglementations et lois locales et internationales. Ces mêmes principes sont applicables aux logements fournis par les fournisseurs.

**Hygiène :**

Les employés doivent avoir un accès facile à une eau potable propre et un local de stockage des aliments adéquat. L'environnement doit être, de même, adapté : ventilation, lumière, température sans oublier la pollution par le bruit et la poussière.

## ENVIRONNEMENT

Othua prend des mesures concrètes pour protéger l'environnement et attend de ses fournisseurs qu'ils partagent cet engagement. Ces derniers sont incités à prendre des initiatives pour réduire l'impact de leurs activités sur l'environnement, notamment grâce à l'utilisation de technologies vertes. Othua attend de ses fournisseurs qu'ils réduisent leurs impacts environnementaux négatifs en préservant les ressources naturelles et en s'efforçant de réduire l'empreinte environnementale de leur production, de leurs produits et de leurs services.

**Gestion des ressources :**

Le fournisseur s'engage à exercer ses activités de manière écologiquement responsable et efficace. Le fournisseur doit surveiller, suivre et documenter sa consommation de ressources naturelles telles que l'eau et les matières premières, ainsi que toute autre source d'énergie. Othua encourage ses fournisseurs à adhérer au principe de précaution en substituant des matériaux et des méthodes présentant des risques potentiels pour l'environnement et la santé, lorsque des solutions de remplacement appropriées sont disponibles.

**Emissions :**

Le fournisseur doit surveiller, suivre et documenter ses émissions d'air et d'eau provenant des sols sur lesquels il travaille, ainsi que des eaux usées et des déchets solides générés par ses opérations. Le fournisseur est encouragé à contrôler, minimiser et limiter ses émissions de gaz à effet de serre et les polluants à la source.

**Déchets :**

Le fournisseur est également encouragé à contrôler et à traiter les eaux usées et les déchets solides générés par ses opérations, les processus industriels et les installations d'assainissement. Othua encourage la mise en œuvre de stratégies de gestion des déchets qui visent la prévention, la réduction, la réutilisation et le recyclage.